

Politique | Equité commerciale et confinement: "Des arrêtés inefficaces", pour Stéphane Baudry, maire de Saint-Maixent-l'école



La fermeture des magasins dits non-essentiels, face à l'ouverture sans limite de la grande distribution, fait débat durant ce deuxième confinement. Certains maires, comme à Mont-de-Marsan, Brive ou encore Rochefort ont décidé de prendre des arrêtés municipaux autorisant l'ouverture des commerces de proximité, bravant ainsi la décision de l'État. Des choix qui les exposent à des sanctions. En Gironde, le maire de Coutras Jérôme Cosnard a ainsi été notifié par la sous-préfecture, de l'engagement d'une procédure à son encontre. Stéphane Baudry, maire de Saint-Maixent-L'école, dans les Deux-Sèvres, réfute, comme d'autres, l'utilité de ces arrêtés, et expose une autre stratégie.

« *C'est incompréhensible* ». Tel est l'avis de M. Baudry. Cette période est importante pour les commerces locaux, c'est vrai, mais le jeune maire, « pense que pour obtenir leur réouverture, ça doit passer par une action concertée, avec notamment l'association des maires et avec les parlementaires », explique-t-il. « *En cette période compliquée, on a besoin de clarté, de cohésion et de solidarité. Des arrêtés signés de notre part seraient inefficaces, illégaux et donneraient de faux espoirs aux commerçants* ».

Lire pour s'évader

Si pour l'État les librairies, notamment, sont considérées comme des commerces non-essentiels, l'avis n'est pas partagé par Stéphane Baudry: « *cette période où on est confiné, où on a la rupture du lien social, finalement un des grands moyens pour s'évader aujourd'hui et bien c'est de pouvoir lire* », relate le maire. Selon lui, la lecture est un besoin essentiel pour l'esprit, pour le nourrir, pour continuer à grandir et s'évader, le confinement étant un frein aux interactions et aux échanges. Si l'idée des arrêtés n'a pas été retenue dans sa ville, il n'est pour autant pas question de ne rien faire. Avec la communauté de communes des Deux-Sèvres, ils se sont associés à la démarche qui a été mise en place par la Chambre des commerces et des industries. « *Développer la plate-forme « ma ville mon shopping* », va permettre le clic & collect aux commerçants, et aussi les accompagner pour qu'ils puissent se saisir de cet outil-là », vu que pour l'instant la législation ne s'assouplit pas en leur sens. Cette plateforme est déjà

La solidarité à l'honneur

« *Je pense que le premier confinement c'est un traumatisme important pour de nombreuses personnes* », constate Stéphane Baudry. « *C'est le rôle des élus locaux de pouvoir faciliter le quotidien et de le rendre moins difficile sur ce deuxième confinement* ». Beaucoup d'initiatives ont donc été prises dans ce sens. Pour les habitants de la ville, pour toutes les personnes qui auraient besoin d'aide, que ce soit pour aller faire ses courses ou aller chercher des médicaments, [une plateforme solidaire](#) a été créée. Aussi, des agents vont, dans le cadre de leur mission quotidienne, être détachés pour assurer par exemple les courses pour les personnes vulnérables. Sur la plateforme, plusieurs services sont proposés. Il est possible de demander de l'aide, mais aussi de la proposer. Un service « *j'ai besoin de discuter* », où des bénévoles seront disponibles pour faire la conversation.

« *Dans cette plateforme-là on a également mis des informations utiles pour lutter contre les violences faites aux femmes ou intra-familiale* », développe M. le maire. Il sera aussi possible de se divertir avec, dans les jours à venir, la mise en place de vidéos avec les différentes associations de la ville. Eh oui, les habitants de Saint-Maixant pourront retrouver leurs cours de danse avec leur professeur habituel ! De quoi mettre du rythme dans les journées.

Fond de soutien, bons d'achat, aide alimentaire

« *Au niveau de la communauté de communes, on a aussi mis en place un fonds de soutien d'un million d'euros pour les commerçants qui font suite au premier confinement* », raconte le maire de Saint-Maixent. Des bons d'achat seront également distribués dans tous les foyers de la ville. Des bons de 10 à 15€ selon les foyers, à faire valoir dans les commerces locaux dès leur réouverture.

La mairie travaille également en collaboration avec des associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire. L'objectif ici est « *de créer un lieu unique de distribution, qu'on pourrait vraiment sécuriser pour faire respecter les gestes barrières* », explique Stéphane Baudry. Toutes ces initiatives seront disponibles et mises en place dans les jours à venir.

Mélanie Philips

Crédit Photo : Mairie de Saint-Maixent-l'école

Publié sur aqui.fr le 03/11/2020

[Url de cet article](#)